Informations de base

2019/2037(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure caduque ou retirée
Budget rectificatif 4/2019: réduction des crédits d'engagement et de paiement à la suite de la mise à jour des besoins de dépenses et des recettes (ressources propres) **Subject** 8.70.59 Budget 2019	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDE Comité de conciliation budgétaire		

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	HOWARTH John (S&D)	17/07/2019

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
02/07/2019	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2019)0610	Résumé
03/09/2019	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	11733/2019	Résumé
16/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
01/10/2019	Vote en commission		
03/10/2019	Dépôt du rapport budgétaire	A9-0012/2019	Résumé
10/10/2019	Décision du Parlement	T9-0024/2019	Résumé
10/10/2019	Résultat du vote au parlement		
10/10/2019	Début de la conciliation budgétaire (Parlement et Conseil)		

04/11/2019	Pas d'accord intervenu en conciliation budgétaire		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2037(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	BUDE/9/01741 BUDG/9/00610

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.790	01/08/2019	
Amendements déposés en commission		PE641.100	10/09/2019	
Amendements déposés en commission		PE641.123	11/09/2019	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A9-0012/2019	03/10/2019	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T9-0024/2019	10/10/2019	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	11733/2019	03/09/2019	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2019)0610	02/07/2019	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Budget rectificatif 4/2019: réduction des crédits d'engagement et de paiement à la suite de la mise à jour des besoins de dépenses et des recettes (ressources propres)

2019/2037(BUD) - 03/10/2019 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de John HOWARTH (S&D, UK) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4 /2019 de l'Union européenne pour l'exercice 2019 - Réduction des crédits d'engagement et de paiement en fonction des besoins actualisés en matière de dépenses et de l'actualisation des recettes (ressources propres).

En ce qui concerne les dépenses, le projet de budget rectificatif nº 4/2019 poursuit deux objectifs :

- diminuer les crédits d'engagement et de paiement de lignes budgétaires de 112 millions d'EUR et de 67,5 millions d'EUR respectivement dans la rubrique 1a, «Compétitivité pour la croissance et l'emploi», la rubrique 1b, «Cohésion économique, sociale et territoriale», et la rubrique 2, «Croissance durable – ressources naturelles» du cadre financier pluriannuel (CFP) ;

- augmenter de 11,9 millions d'EUR les crédits d'engagement et de paiement de la rubrique 5, afin d'adapter le budget 2019 de certaines institutions à la suite du report, au 31 octobre 2019, du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

En ce qui concerne le volet des recettes, le PBR nº 4/2019 porte sur une révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (droits de douane et cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB), et sur l' inscription au budget des corrections britanniques correspondantes ainsi que de leur financement.

Prenant acte de la proposition de la Commission, les députés ont réaffirmé leur position selon laquelle le budget de l'Union est trop limité pour répondre aux besoins et aux enjeux pressants auxquels sont confrontés l'Union et ses citoyens.

Les députés notent qu'un projet de budget rectificatif devrait poursuivre un seul objectif alors que le PBR nº 4/2019 en vise deux. Ils estiment que l' objectif le plus urgent du PBR nº 4/2019 est l'ajustement du budget 2019 de certaines institutions à la suite du report, au 31 octobre 2019, du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. Ils approuvent dès lors ces ajustements, mais s'opposent à la libération des crédits d'engagement proposée en ce qui concerne les lignes budgétaires relevant des rubriques 1a, 1b, 3 et 4, ainsi que du Fonds de solidarité de l'Union européenne.

Les députés prennent acte du rééquilibrage des ressources propres rendu nécessaire par la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles et à la TVA et par les mises à jour de la correction britannique.

La commission compétente recommande que le Parlement européen décide d'amender la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4 /2019. Elle demande à la Commission européenne de présenter une nouvelle proposition, dont l'objectif serait de réaffecter les économies potentielles recensées tant dans sa proposition sur le PBR nº 4/2019 que parmi les crédits nouvellement identifiés qui ne seraient pas utilisés, afin de financer des programmes clés de l'Union ne disposant pas de fonds suffisants.

Budget rectificatif 4/2019: réduction des crédits d'engagement et de paiement à la suite de la mise à jour des besoins de dépenses et des recettes (ressources propres)

2019/2037(BUD) - 03/09/2019 - Position du Conseil sur le projet de budget

Pour rappel, le 2 juillet 20191, la Commission a soumis au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 4 au budget général 2019 concernant la réduction des crédits d'engagement et de paiement en fonction des besoins actualisés en matière de dépenses et de l'actualisation des recettes (ressources propres).

Ce projet a pour objet de mettre à jour tant le volet des dépenses que le volet des recettes du budget afin de tenir compte de l'évolution récente de la situation:

a) volet des dépenses, il convient:

- de libérer des crédits d'engagement et de paiement de lignes budgétaires relevant des (sous-rubriques 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi), 1b (Cohésion économique, sociale et territoriale), 3 (Sécurité et citoyenneté), 4 (L'Europe dans le monde), ainsi que du Fonds de solidarité de l'UE;

- d'adapter le budget 2019 du Parlement européen, de la Cour des comptes européenne et du Service européen pour l'action extérieure à la suite du report, au 31 octobre 2019, du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne;

b) s'agissant du volet des recettes, il convient de réviser les prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (droits de douane et cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB), et d'inscrire au budget les corrections britanniques correspondantes ainsi que leur financement, éléments qui ont tous une incidence sur la répartition des contributions au titre des ressources propres versées par les États membres au budget de l'UE.

Des modifications ont été apportées à la proposition initiale de la Commission à la demande de la Commission. Les commentaires concernant les articles suivants ont été modifiés dans la position du Conseil:

- Article 12 02 04 - Autorité bancaire européenne (ABE): « La contribution de l'Union pour 2019 s'élève au total à 17.397.600 EUR. Un montant de 729.344 EUR, correspondant au recouvrement de l'excédent provenant de la contribution de l'Union en 2017, est ajouté au montant de 16.668.256 EUR inscrit au budget »;
- Article 12 02 05 - Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP): « La contribution de l'Union pour 2019 s'élève au total à 10.083.336 EUR. Un montant de 69.102 EUR, correspondant au recouvrement de l'excédent provenant de la contribution de l'Union en 2017, est ajouté au montant de 10.014.234 EUR inscrit au budget»;
- Article 12 02 06 - Autorité européenne des marchés financiers (AEMF): « La contribution de l'Union pour 2019 s'élève au total à 13.612.496 EUR. Un montant de 47.336 EUR, correspondant au recouvrement de l'excédent provenant de la contribution de l'Union en 2017, est ajouté au montant de 13.565.160 EUR inscrit au budget » ;
- Article 18 02 03 - Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex): « La contribution de l'Union pour 2019 s'élève au total à 317.489.000 EUR. Un montant de 17.103.721 EUR provenant de la récupération d'un excédent est ajouté au montant de 300.385.279 EUR inscrit au budget »; et
- Article 33 03 05 - Parquet européen: « La contribution de l'Union pour 2019 s'élève au total à 3.911.000 EUR ».

Le 3 septembre 2019, le Conseil a adopté sa position sur le PBR n° 4 au budget général 2019, dont le texte figure dans l'annexe technique de l'exposé des motifs de sa position sur le PBR (voir document du Conseil).

Budget rectificatif 4/2019: réduction des crédits d'engagement et de paiement à la suite de la mise à jour des besoins de dépenses et des recettes (ressources propres)

2019/2037(BUD) - 02/07/2019 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation du projet de budget rectificatif n° 4 au budget 2019 : réduction des crédits d'engagement et de paiement en fonction des besoins actualisés en matière de dépenses et de l'actualisation des recettes (ressources propres).

CONTENU : le projet de budget rectificatif (PBR) nº 4/2019 a pour objet de mettre à jour tant le volet des dépenses que le volet des recettes du budget afin de tenir compte de l'évolution récente de la situation.

A. Volet dépenses

1) L'objectif est tout d'abord de libérer des crédits d'engagement et de paiement de lignes budgétaires relevant des rubriques 1a, Compétitivité pour la croissance et l'emploi, 1b Cohésion économique, sociale et territoriale, 3 Sécurité et citoyenneté, 4 L'Europe dans le monde, ainsi que du Fonds de solidarité de l'Union européenne.

La diminution de crédits d'engagement et de crédits de paiement concerne les organes et instruments suivants :

- ***Autorités de surveillance financière (-18.520.000 EUR)*** : l'accord politique sur les propositions de révision des mandats de l'Autorité bancaire européenne (ABE), de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) et de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) s'est traduit par une extension plus limitée de la portée des mandats, qui s'est répercutée en conséquence sur les besoins en ressources, tandis que le modèle de financement actuel (répartition à raison de 40/60 entre le budget de l'Union et les autorités nationales) a été maintenu.
- ***Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes - Frontex (-12.121.000 EUR)***: un accord politique a été dégagé en mars 2019 sur la création progressive d'un contingent permanent de 10.000 garde-frontières d'ici à 2027. La réduction proposée concerne la réserve dans le budget 2019 pour couvrir les coûts du recrutement prévu de la première vague de garde-frontières. La Commission juge néanmoins prudent maintenir un montant de 7,2 millions d'EUR dans la réserve afin de couvrir les dépenses salariales pour les premiers recrutements de garde-frontières en 2019.
- ***Refonte du règlement Dublin III (-7.200.000 EUR)*** : le budget voté pour 2019 prévoyait un montant de 460 millions d'EUR en crédits d' engagement à titre de réserve liée à la proposition de refonte du règlement Dublin III. La première tranche, d'un montant de 370 millions

d'EUR, a été débloquée en avril 2019. Parallèlement au présent PBR, la Commission présente une seconde et dernière demande de virement portant sur un montant de 82,8 millions d'EUR. Sur la base de l'évaluation des besoins en fin d'exercice dans ce domaine, le montant restant dans la réserve peut être annulé dans le présent PBR.

- ***Parquet européen (-1.000.000 EUR)*** : il est prévu que la nomination du chef du Parquet européen ait lieu au second semestre de 2019. Cette situation se répercute sur certains autres recrutements, et une partie des dépenses initialement prévues pour 2019 sera effectuée en 2020.
- ***Fonds social européen - Assistance technique opérationnelle (-8.300.000 EUR)*** : compte tenu de la dernière évaluation des besoins réels en crédits d'engagement ce montant peut être annulé sans compromettre la bonne mise en œuvre des activités d'assistance technique.
- ***Instrument d'aide d'urgence (-120.000 EUR)*** : la dotation actuelle pour les dépenses d'appui en la matière s'élève à 250.000 EUR. Sur la base des prévisions révisées sur les crédits nécessaires, un montant de 120.000 EUR peut être annulé.
- ***Mécanisme de protection civile de l'Union (-35.000.000 EUR en crédits d'engagement et -28.560.514 EUR en crédits de paiement)*** : la décision (UE) 2019/420 du Parlement européen et du Conseil a porté à 574 millions d'EUR l'enveloppe financière du mécanisme pour la période 2014-2020. Compte tenu de l'adoption tardive de la décision modificative, les montants en réserve qui sont supérieurs aux dotations convenues pour 2019 peuvent être annulés.
- ***Fonds de solidarité de l'UE (-29.748.635 EUR)*** : fin 2018, un montant de 29,7 millions d'EUR de crédits d'engagement pour le FSUE était disponible, lequel a été reporté de droit à 2019. 50 millions d'EUR avaient été mobilisés avec le budget 2019. Il est donc proposé de réduire de 29,7 millions d'EUR les crédits d'engagement inscrits dans le budget 2019 afin de ramener le niveau des crédits d'engagement au montant de 50 millions d'EUR prévu dans l'acte de base et au niveau des crédits de paiement.
- ***Ajustement de la mobilisation des instruments spéciaux*** : il est proposé d'ajuster comme suit la mobilisation de l'instrument de flexibilité: i) pour la rubrique 1a, la mobilisation de l'instrument est réduite de 18,5 millions d'EUR; ii) pour la rubrique 3, la mobilisation de l'instrument est réduite de 55,4 millions d'EUR.

2) Le projet de PBR vise également à adapter le budget 2019 de certaines institutions à la suite du report, au 31 octobre 2019, du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. Le montant total des crédits supplémentaires (engagement et paiement) est estimé à **11.941.000 EUR**.

Le report au 31 octobre 2019 a notamment une incidence sur la composition du Parlement européen et le coût de l'assistance parlementaire, mais a aussi imposé le maintien du bureau de liaison au Royaume-Uni et l'organisation d'élections européennes dans ce pays, qui a nécessité une campagne d'information à part entière. Ces éléments requièrent des crédits supplémentaires s'établissant à 15,1 millions d'EUR.

La décision sur le report du retrait du Royaume-Uni a également une incidence sur les rémunérations et les autres dépenses d'un collège de 28 membres, par rapport à 27, à la Cour des comptes. La Cour sollicite une dotation supplémentaire de 107.000 EUR pour couvrir les rémunérations et autres indemnités ainsi que les missions et frais de représentation.

Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) va pour sa part réduire son budget 2019 à hauteur des frais de fonctionnement prévus entre le début de l'année et le 1er août pour sa division au siège et ses points de présence au Royaume-Uni (-3.276.000 EUR).

B. Volet des recettes

Il est proposé de réviser les prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (droits de douane et cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB), et d'inscrire au budget les corrections britanniques correspondantes ainsi que leur financement, éléments qui ont tous une incidence sur la répartition des contributions au titre des ressources propres versées par les États membres au budget de l'UE.

Budget rectificatif 4/2019: réduction des crédits d'engagement et de paiement à la suite de la mise à jour des besoins de dépenses et des recettes (ressources propres)

2019/2037(BUD) - 10/10/2019 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 538 voix pour, 113 contre et 9 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4/2019 de l'Union européenne pour l'exercice 2019: réduction des crédits d'engagement et de paiement en fonction des besoins actualisés en matière de dépenses et de l'actualisation des recettes (ressources propres).

Projet de budget rectificatif nº 4/2019

En ce qui concerne les dépenses, le PBR nº 4/2019 poursuit deux objectifs :

- diminuer les crédits d'engagement et de paiement de lignes budgétaires de 112 millions d'EUR et de 67,5 millions d'EUR respectivement dans la rubrique 1a, «Compétitivité pour la croissance et l'emploi», la rubrique 1b, «Cohésion économique, sociale et territoriale», et la rubrique 2, «Croissance durable – ressources naturelles» du cadre financier pluriannuel (CFP);

- augmenter de 11,9 millions d’EUR les crédits d’engagement et de paiement de la rubrique 5, afin d’ adapter le budget 2019 de certaines institutions à la suite du report, au 31 octobre 2019, du retrait du Royaume-Uni de l’Union européenne.

En ce qui concerne le volet des recettes, le PBR nº 4/2019 porte sur une révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles (droits de douane et cotisations dans le secteur du sucre) et aux assiettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et du revenu national brut (RNB), et sur l’inscription au budget des corrections britanniques correspondantes ainsi que de leur financement.

Position du Parlement

Prenant acte de la proposition de la Commission, le Parlement a réaffirmé leur position selon laquelle le budget de l’Union est trop limité pour répondre aux besoins et aux enjeux pressants auxquels sont confrontés l’Union et ses citoyens.

Le Parlement a estimé qu’un projet de budget rectificatif devrait poursuivre un seul objectif alors que le PBR nº 4/2019 en vise deux. Il a déclaré que l’objectif le plus urgent du PBR nº 4/2019 était l’ajustement du budget 2019 de certaines institutions à la suite du report, au 31 octobre 2019, du retrait du Royaume-Uni de l’Union européenne. Il a dès lors approuvé ces ajustements, mais s’est opposé à la libération des crédits d’engagement proposée en ce qui concerne les lignes budgétaires relevant des rubriques 1a, 1b, 3 et 4, ainsi que du Fonds de solidarité de l’Union européenne.

S’agissant des recettes, les députés ont pris acte du rééquilibrage des ressources propres rendu nécessaire par la révision des prévisions relatives aux ressources propres traditionnelles et à la TVA et par les mises à jour de la correction britannique.

Le Parlement européen a décidé d’amender la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4 /2019. Il s’est prononcé en faveur du rétablissement des chiffres antérieurs du budget 2019 dans le cadre d’ un exercice en cours, en vue d’éventuelles adaptations au moyen d’un projet global de budget rectificatif plus proche de la fin de l’exercice, et lorsque d’autres facteurs susceptibles de se produire dans les semaines à venir peuvent être pris en compte.

La Commission européenne est invitée présenter une nouvelle proposition, dont l’objectif serait de réaffecter les économies potentielles recensées tant dans sa proposition sur le PBR nº 4/2019 que parmi les crédits nouvellement identifiés qui ne seraient pas utilisés, afin de financer des programmes clés de l’ Union ne disposant pas de fonds suffisants.